

## **HONORAIRES D'AGENCE :**

*(A partir du 12 Avril 2019)*

### **« TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE »** **SANS DETENTION DE FONDS** **ET GESTION LOCATIVE IMMOBILIERE**

#### **HONORAIRES SUR VENTES DE BIENS :**

##### *Habitations, terrains, immeubles :*

Jusqu'à 50 000 € : forfait 5 500 € du prix de vente.  
De 50 001 € à 99 999 € : 9 % TTC du prix de vente  
De 100 000 € à 149 999 € : 8 % TTC du prix de vente.  
De 150 000 € à 199 999 € : 7 % TTC du prix de vente  
De 200 000 € à 249 999 € : 6 % TTC du prix de vente.  
De 250 000 € à 299 999 € : 5 % TTC du prix de vente.  
A partir de 300 000 € : 4 % TTC du prix de vente.

##### *Terrains professionnels:*

18€ TTC/ m<sup>2</sup>

##### *Vente promotion immobilière :*

Selon grille affichées par le promoteur

##### *Immeubles, bureaux, commerces, industries (professionnels) :*

Murs : 10% TTC sur la valeur TTC.  
Fonds de commerces : 10 % TTC sur la valeur TTC.

**Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur**  
**(sauf choix contraire du mandant stipulé sur le mandat)**

#### **ESTIMATION VENALE OU LOCATIVE**

250€ TTC

## HONORAIRES SUR LOCATIONS DE BIENS :

### Habitations, immeubles (particuliers) :

#### FACTURATION AU BAILLEUR EXCLUSIVEMENT :

Négociation : 200€ TTC

Etat des Lieux de sortie : 150€ TTC

#### - FACTURATION AU BAILLEUR :

Négociation- visite- constitution de dossier - rédaction de bail : 8€ TTC / m<sup>2</sup> surface habitable

Etat des Lieux : 3€ TTC / m<sup>2</sup> surface habitable

#### - FACTURATION AU LOCATAIRE :

Négociation- visite- constitution de dossier - rédaction de bail : 8€ TTC / m<sup>2</sup> surface habitable

Etat des Lieux : 3€ TTC / m<sup>2</sup> surface habitable

### Immeubles, bureaux, commerces, industries (professionnels) :

#### FACTURATION AU PRENEUR :

Négociations : 3 mois du loyer mensuel TTC et hors charges

Rédactions du bail : 15 % TTC du loyer annuel HT et hors charges

Pas de portes : 20 % TTC du montant.

## HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE :

#### Gestion courante (charge bailleur)

- 1 lot : 6,50% TTC des sommes encaissées
- 2 lots et plus : 5,50% TTC des sommes encaissées

#### Garantie loyer impayé et détériorations immobilières (charge bailleur)

- 3% (charge bailleur)\*

*\*Détails : Annexe au mandat par souscription auprès de FIDELIDADE ASSURANCE.  
(2,50% de frais d'assurance reversé à FIDELIDADE ASSURANCE ; se rajoutant 0,50% pour la gestion de ladite assurance reversée au mandataire KAZANOU IMMOBILIER)*

**KAZANOU IMMOBILIER**  
107 route de la Ligne Paradis  
97 410 ST PIERRE  
[www.kazanou-immobilier.re](http://www.kazanou-immobilier.re)



Contact :  
portable : **0692 409 429**  
bureau : **0262 029 429**  
[kazanou.immobilier@gmail.com](mailto:kazanou.immobilier@gmail.com)

IMMOBILIER

### HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE TYPE SAISONNIERE :

Gestion courante (charge bailleur) \*

- 25% TTC des sommes encaissées

*\*Détails : comprenant les honoraires de rédaction de contrat, la gestion des tâches administratives, l'inventaire de meuble, la commercialisation du bien, la prise en charges des réservations, l'encaissement des réservations, l'établissement des états des lieux, l'accueil des clients, la remise des clés ainsi que les ménages à chaque sortie du locataire, avec changement de linge.*

### CONCIERGERIE LOCATION SAISONNIERE :

Location linge de maison : sur devis  
Entretien jardin : sur devis  
Entretien piscine : sur devis  
Home staging/ aménagement : sur devis

*En vertu de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence, et de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1987, les honoraires sont libres*